

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

OBJET

DE LA

DELIBERATION

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18122024/13

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Approbation de la convention à conclure avec la CAF ayant pour objet l'octroi d'une subvention de 12 326,30 euros au profit de la Ville pour l'aménagement, l'équipement et l'informatisation d'un Espace de Vie Sociale dans la Maison de quartier Le 3 Mâts

NOMENCLATURE : 7.10.7

L'AN DELX MILLE VINGT-QUATRE LE 18 DECEMBRE, A DIX-NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, 12 décembre 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoints, Mme FERNAND-DETRIE, M. RUPP, M. HOUERY, Mme BARBAUT, Mme DANWILY, Mme AWONO, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, M. LETTRON, M. HERTZ Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-cinq.

ETAIENT REPRESENTES :

M. ANCELIN par Mme SAUVEY
M. LEGENDRE par M. NICOLAS
Mme CORVEE-GRIMAULT par Mme SPIERS
M. HAYAR par Mme NED
M. BOREL-MATHURIN par M. MELONE

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

M. LACONIN
M. SIMONIN

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 29

Mme LEFEUVRE, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 17,
M. BOREL-MATHURIN, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 22 et révoque son pouvoir
Mme CLISSON RUSEK, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 26
M. BONAZZI, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 33
Mme MAURICE, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 33
M. HAYAR, absent à l'ouverture, arrive à 20 heures 48 et révoque son pouvoir.

Secrétaire de séance : Mme DANWILY

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Raymonde AWONO, Conseillère municipale déléguée prévention et à la réussite éducative,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire CNAF n°2016-005 du 16 mars 2016 relative à l'animation de la Vie sociale,

VU la Convention de partenariat avec la CAF de Nanterre pour l'agrément de la Maison de quartier en Espace de Vie Sociale,

VU le projet de convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF pour définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la subvention pour l'Espace de Vie Sociale de la maison de quartier « Le Trois Mâts »,

VU l'avis de la Commission Education, Social, Sports, Petite enfance, Citoyenneté, Jeunesse en date du 4 décembre 2024,

CONSIDÉRANT que la ville de Bourg-la-Reine s'inscrit, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Nanterre, dans une démarche d'agrément d'un Espace de Vie Sociale (EVS) pour la Maison de quartier le Trois Mâts,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renforcer le vivre ensemble et le lien social à l'échelle de la Ville,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite proposer un lieu ressource avec des services et des actions à finalités sociales et éducatives (activités de loisirs, culturelles ou sportives, atelier d'insertion, accompagnement à la parentalité, cours de langue...) répondant aux besoins des habitants et des familles,

CONSIDÉRANT que la CAF de Nanterre par sa politique de développement de l'animation de la vie sociale, soutient l'émergence d'Espace de Vie Social afin de permettre l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire et la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité,

CONSIDÉRANT que la Ville pourrait bénéficier d'une subvention d'investissement de 12 326,30 euros pour l'aménagement, équipement et informatisation de l'Espace de Vie Sociale,

CONSIDÉRANT que le projet de convention d'objectifs et de financement à conclure prend fin le 31 décembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Animation locale » /agrément de l'EVS, annexé à la présente délibération, qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention d'investissement pour l'équipement « Espace de Vie Sociale » de la maison de quartier « Le Trois Mâts » (18 avenue Montrouge – 92340 BOURG-LA-REINE).

Article 2 : AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Article 3 : DIT que la présente convention pourra être consultée, une fois signée, au service réussite éducative et prévention de la délinquance la Ville (1 Boulevard Carnot, 92340 Bourg-la-Reine) aux horaires habituels d'ouverture de la mairie, à l'exception du samedi matin.

Article 4 : IMPUTE recette correspondante au budget communal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Patrick DONATH

« La présente délibération peut être contestée par tout tiers lésé de manière suffisamment directe et certaine par la conclusion du contrat ou par certaines de ses clauses, dans le cadre d'un recours en contestation de validité porté, auprès du Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, directement contre le contrat, à compter de sa signature, et dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de mesures de publicité appropriées de celui-ci. »